



COMPRENDRE MON BULLETIN DE PAIE AU 1^{ER} JANVIER 2021

Étape de modernisation indispensable à la Métropole, le nouveau logiciel de paie Astre démarre au 1^{er} janvier 2021 (il remplace HR Access).

BULLETIN DE PAIE

METROPOLE DE LYON

METROPOLE DE LYON

Période du 01/01/2021 au 31/01/2021

20 RUE DU LAC

69003 LYON 3EME ARRONDISSEMENT

N° APE 8411Z N°SIRET 20004697700019

URSSAF 827000002181181021

Heures légales 151,67

Base S.S 1 771,31

Grade ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL

Fonction .

N°S.S 1830169149017 25

Nouveau matricule
(déjà présent sur TEMPRO)

Matricule

Janvier 2021

Indication de votre service
(la nouvelle organisation
sera visible d'ici juin)

Nom, Prénom
Adresse

Votre SRH
de rattachement

Catégorie	Echelon	Indice	NBI	SFT	Résid	Taux Empl.	Service		
TITULAIRE	03	368	10	4	2	100,00	DUCV TSU		
Rubrique de paie libellé		Nombre ou base	Taux	Gains	Retenues	Charges patronales			
						Taux	Montant		
010N TRAIT.BASE TIT. MENS				1 771,31					
002N DONT NBI BASE 10 TAUX 4.686									
MONTANT 46.86									
020N IND. RESIDENCE				17,71					
030N SUPPLEMT FAMILIAL TI				314,37					
10501N RI DE FONCTION		30,00		30,00					
10504N REG INDEMNIT. GRADE		341,00		341,00					
616R HS D/F >14 HEURES du 01/08/2020 au 30/09/2020				15,19					
1501N I.COMP.CSG < 2018 RS		52,79	1,000	52,79					
10407N PARTI.PREVOYANCE				15,00					
415C TRANSP.MULTI-EMP		1 771,31							
10404M PREV. VYV OPTION 4		2 181,18	2,160		47,11				
10788N TITRES RESTAURANT		18,00	3,000		54,00	4,500	81,00		
736N TRANSF.PRIMES-POINTS					13,92				
816C COT.ALL.FAM.TOT.RS		1 771,31				5,250	92,99		
846C SOLID. PERS. AGEE RS		1 771,31				0,300	5,31		
876C R.A.F.P.		344,89	5,000		17,24	5,000	17,24		
1850C EXONERATION HS RS		15,19	- 5,000		- 0,76				
444C COT. FNAL TOT. R.S.		1 771,31				0,500	8,86		
801C COT. SS TOT. RS		1 771,31				9,880	175,01		
830C COT. CNRACL		1 771,31	11,100		196,62	30,650	542,91		
834C COT. ATI		1 724,45				0,400	6,90		
844C R.D.S.		2 499,20	0,500		12,50				
859C CSG DEDUCTIBLE		2 499,20	6,800		169,95				
869C CONT.SCIAL.GAL		2 499,20	2,400		59,98				
872C COT. C.D.G.		1 771,31				0,062	1,10		
Totaux				*****	*****		*****		
Base PAS	Taux personnalisé	Montant PAS	Net à payer avant PAS	Net à payer					

JE CONSTATE DES ÉCARTS AVEC MON BULLETIN DE PAIE D'HR ACCESS, D'OÙ VIENNENT-ILS ?

Il peut s'agir :

- d'écarts d'arrondis, variables selon les situations des agents (écart en plus ou en moins par exemple sur les heures supplémentaires, sur le temps partiel),
- d'écarts dus à une application plus rigoureuse de la réglementation (fin du cumul des 2 participations Prévoyance pour les agents ex CG), fin de l'indemnité complémentaire maladie (article 85 loi de Financement Sécurité sociale 2020).



ZOOM SUR LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN) MISE EN ŒUVRE À LA MÉTROPOLE - 1^{er} JANVIER 2021 -

Vos revenus, prélèvements et cotisations ainsi que les événements qui marquent votre vie professionnelle (congé maternité, arrêt maladie, congés, etc.), font l'objet de différentes déclarations à différents organismes (impôts, protection sociale, assurance maladie, prévoyance, retraites...). C'est la déclaration sociale nominative !

Objectif : transmettre aux organismes concernés de façon dématérialisée, en une seule fois et en un point unique, les données de rémunération de chacun de ses agents. Cette transmission mensuelle concerne aussi les données nécessaires à l'exercice des droits en matière de protection sociale (maladie, retraite, chômage notamment) et à celles permettant le prélèvement à la source.

Le document explicatif complet se trouve sur Comète et vous pouvez à tout moment vérifier les données transmises sur le site internet www.mesdroitssociaux.gouv.fr.

Si vous constatez une erreur sur les données transmises concernant votre rémunération vous pouvez le signaler à la boîte infosRH@grandlyon.com.



POUR PLUS D'INFORMATIONS :



Vous avez des questions sur la compréhension de votre nouveau bulletin de paie ?

- Envoyez un mail à infosRH@grandlyon.com
- Contactez la hotline dédiée à Astre au 04.28.67.52.90 du lundi au vendredi de 9h à 16h (du mardi 26 janvier au vendredi 19 février)
- Consultez la FAQ sur Comète - Ressources humaines

